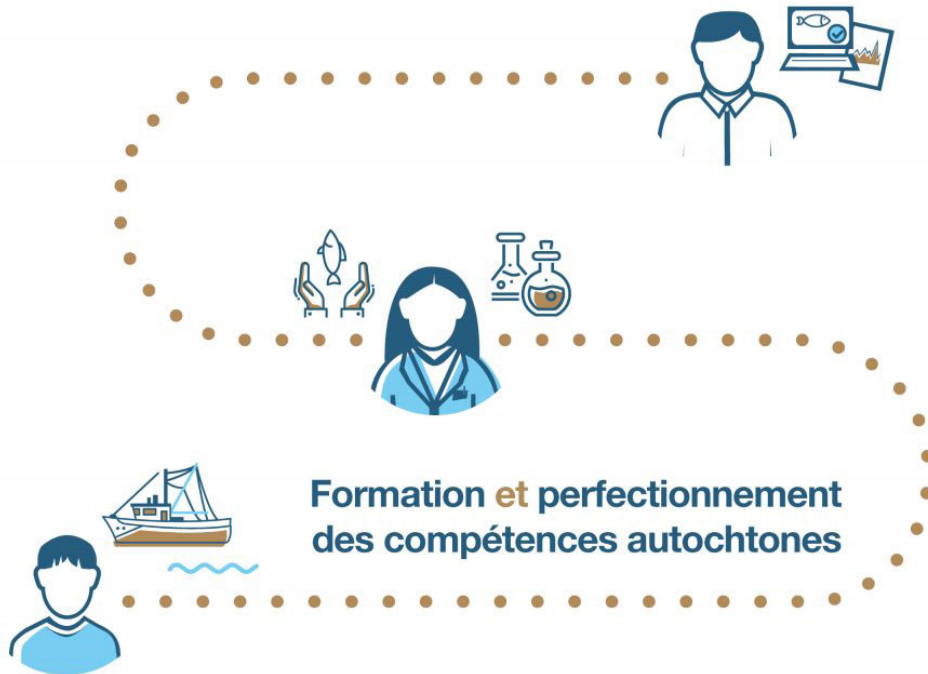




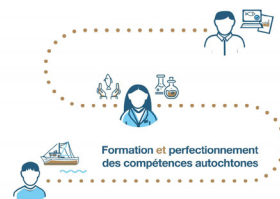
INSTITUT NATIONAL DES
PÊCHES AUTOCHTONES



Formation et développement des compétences autochtones dans le secteur des pêches et des océans

VERSION DÉFINITIVE - NOVEMBRE 2021

Message de l'Institut national des pêches autochtones



La formation nous aide à acquérir les compétences et le savoir-faire dont nous avons besoin pour faire notre travail. Elle nous prépare également à de nouvelles possibilités de réorientation et d'avancement professionnels au fil du temps.

Les programmes autochtones de Pêches et Océans Canada (MPO) sont des programmes de renforcement des capacités. Ils ont aidé nos communautés à créer des possibilités d'emploi pour les pêcheurs, les techniciens sur le terrain, les gestionnaires, les gardes-pêche, les surveillants et bien d'autres professions au fil des ans. Le volet de formation de ces programmes a soutenu les possibilités de développement des compétences et d'éducation, aidant les travailleurs à mieux accomplir leurs tâches et les communautés à mieux gérer leurs ressources et leurs intérêts économiques. Bien que l'investissement dans la formation et le développement des compétences soit une bonne pratique des gouvernements et des entreprises, il nécessite des investissements et un soutien continus.

Lors de l'examen des programmes autochtones (EPA), nous nous sommes rendu compte que pour offrir et maintenir des emplois intéressants et des possibilités d'avancement professionnel, les communautés avaient besoin de davantage d'outils et de soutien en matière de formation. Nous avons recommandé que le Ministère des Pêches et des Océans (le Ministère) trouve une source de financement à long terme pour compléter les activités de formation et de développement des compétences que ses programmes ne peuvent pas entièrement financer. Cela comprend la formation liée aux carrières commerciales, scientifiques, techniques et de gestion dans le domaine des pêches, des océans, de l'aquaculture, de l'habitat du poisson et des ressources aquatiques.

Au cours des 18 derniers mois, nous avons mené à bien le projet de formation et de développement des compétences autochtones (FDCA) en collaboration avec le Ministère, afin d'étudier comment cette recommandation pourrait être mise en œuvre. Le projet a appliqué une approche de mobilisation à multiples facettes pour comprendre l'investissement actuel dans la formation par le MPO et la GCC et d'autres, les voies de formation pour l'avancement professionnel, les outils de formation existants et les lacunes dans les ressources de formation.

Ce projet en était à ses débuts lorsque la pandémie de COVID-19 a commencé à toucher le Canada et notre capacité à voyager et à nous rassembler. Comme le reste du monde, nous nous sommes adaptés à la nouvelle façon de travailler; nos activités de recherche, de mentorat et de mobilisation sont toutes passées en mode virtuel. La création d'outils interactifs tels que des vidéos nous a permis de consulter des groupes autochtones, des équipes de développement des entreprises, des experts en formation et des responsables fédéraux à l'égard de nos constatations et de nous assurer que leur contribution était prise en compte dans les recommandations.

La formation et le développement des compétences sont des éléments importants du renforcement des capacités de nos communautés – ce qui est essentiel à la réconciliation économique.

Merci

de votre intérêt soutenu et de votre participation continue à nos activités.

Le conseil d'administration de l'Institut

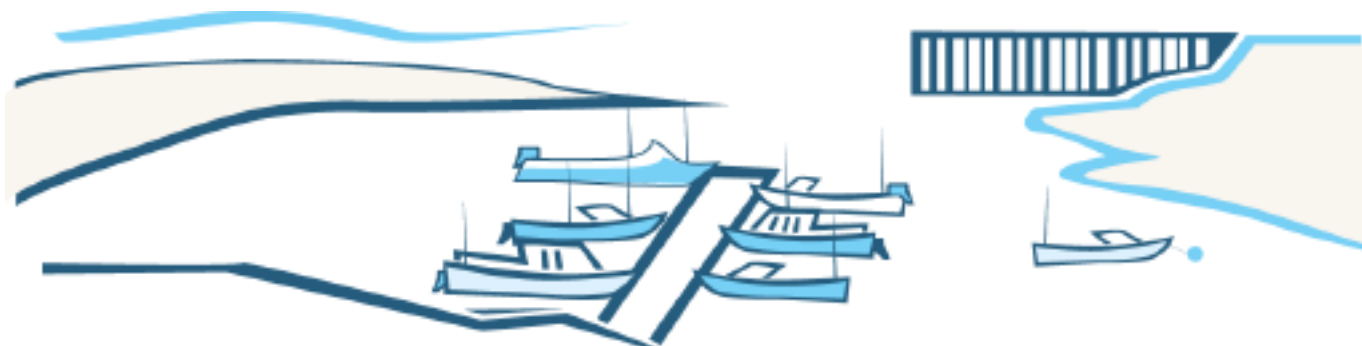
John G. Paul | L'honorable Ethel Blondin-Andrew | Jeff Maurice
Okalik Egeesialak | Angie Gillis | Lina Condo | Bob Chamberlin | Deborah Price

Table des matières

1.0 Introduction.....	1
1.1 Résumé des recommandations du projet de FDCA.....	1
1.2 Lien avec d'autres initiatives nationales.....	3
2.0 Programmes de base du MPO : Répercussions sur la formation.....	5
2.1 Programmes commerciaux.....	5
2.2 Programmes techniques de collaboration.....	7
3.0 Recommandations du projet de FDCA et mise en œuvre.....	10
3.1 Coordination de la formation.....	11
3.2 Élaboration des ressources.....	11
3.3 Suivi du rendement.....	13
3.4 Partenariats et diversification.....	14

Le rapport sommaire est divisé en trois parties :

1. Une introduction pour discuter de l'objectif du projet de FDCA et donner un aperçu des recommandations et des liens avec d'autres initiatives nationales.
2. Un résumé des répercussions et des lacunes en matière de formation et de développement des compétences relevées dans les principaux programmes commerciaux et de collaboration avec les Autochtones du MPO.
3. Un compte rendu détaillé des recommandations du projet de FDCA et une brève discussion sur la manière dont elles pourraient être mises en œuvre.



1.0 Introduction

La formation aide les gens à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l'exécution de leur travail. Elle prépare également les gens à de nouvelles possibilités de réorientation ou d'avancement professionnels au fil du temps. Investir dans la formation et le développement des compétences constitue une pratique exemplaire des gouvernements et des entreprises. C'est aussi un élément essentiel permettant aux communautés de renforcer leurs capacités à mieux gérer leurs ressources et leurs intérêts économiques. Les investissements dans la formation et le développement des compétences seront essentiels, alors que les gens et les entreprises s'efforcent de se remettre des effets de la pandémie de COVID-19.

Pour réussir, les initiatives de formation et de développement des compétences administrées par les organismes gouvernementaux nécessitent des outils cohérents, des pratiques normalisées et des collaborations fédérales. La coordination de la formation, l'élaboration des ressources et le suivi du rendement doivent être mis en œuvre dans l'ensemble des programmes du MPO et de la GCC afin de réaliser des gains d'efficacité et d'aider les communautés et les organisations autochtones à offrir des emplois intéressants dans le secteur des pêches et des océans.

Le projet de formation et de développement des compétences autochtones (FDCA) a été élaboré à la suite de l'acceptation par le MPO de la recommandation de l'examen des programmes autochtones (EPA) consistant à garantir un financement à long terme pour la formation et le développement des compétences tout au long des parcours d'avancement professionnel. Le projet de FDCA a été lancé en 2020 pour comprendre comment cette recommandation et d'autres recommandations de l'EPA liées à la formation pourraient être réalisées.

Le rapport sommaire sur la FDCA (le « rapport sommaire ») a été élaboré afin de présenter les principales constatations du projet, de mettre en évidence les pratiques exemplaires au sein du Ministère et de présenter des recommandations pour assurer la cohérence et optimiser les ressources. Le rapport sommaire fournit aux programmes du MPO et de la GCC, aux communautés autochtones et aux autres organismes gouvernementaux une ressource précieuse, qui peut guider l'élaboration et la mise en œuvre d'approches, d'outils et de pratiques efficaces pour la formation et le développement des compétences autochtones.

1.1 Résumé des recommandations du projet de FDCA

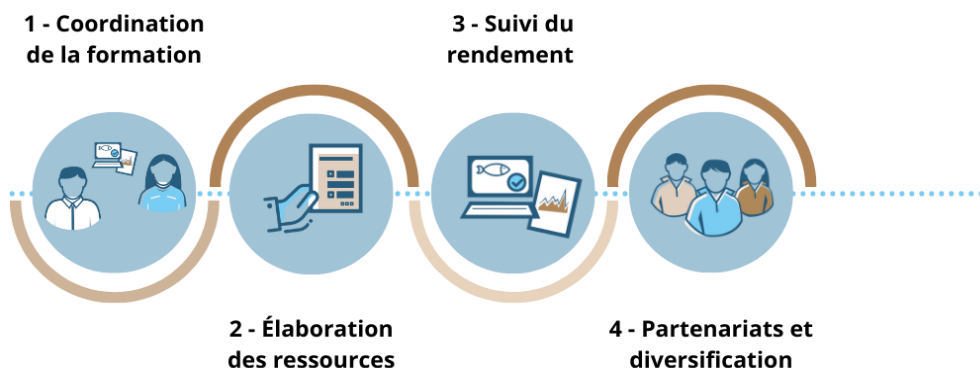
Le projet de FDCA a utilisé une variété d'outils de recherche et de mobilisation pour comprendre et résumer les éléments suivants :

- L'investissement actuel dans la formation et les compétences par le MPO et la GCC et d'autres, en soulignant les lacunes et les possibilités de gains d'efficacité.
- Les parcours de formation uniques et croisés de diverses carrières liées aux océans, ainsi que les cours proposés par les établissements d'enseignement.
- Des outils permettant aux communautés de planifier, suivre et gérer les activités de formation.

Les résultats du projet ont été utilisés pour créer des recommandations, qui ont été résumées à [**la Section 3.0 : Recommandations du projet de FDCA et mise en œuvre.**](#)

Les recommandations ont été élaborées à l'intention du Ministère, des participants au programme, des communautés autochtones et des partenaires fédéraux afin de soutenir l'élaboration d'outils et de pratiques cohérents, ainsi que de stratégies visant à tirer parti d'initiatives complémentaires, le tout dans le but d'optimiser les ressources et de faire progresser les possibilités. Compte tenu des objectifs ci-dessus, les recommandations du projet de FDCA ont été organisées en quatre thèmes : (1) la coordination de la formation, (2) l'élaboration des ressources, (3) le suivi du rendement et (4) les partenariats et la diversification.

Thèmes des recommandations du projet de FDCA



1. Coordination de la formation

- Mettre en place des coordonnateurs de la formation du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), de la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) et du programme des gardes-pêche autochtones (GPA).
- Désigner un organisme autochtone externe pour coordonner la formation au niveau national.

2. Élaboration des ressources

- Établir des modules de formation à la gestion pour les agences du PAGRAO et la SRAPA.
- Continuer à travailler avec les instituts de formation en aquaculture pour élaborer des programmes de formation normalisés.
- Continuer à travailler avec Conservation et Protection pour élaborer une formation et un programme de formation normalisés pour les GPA.
- Tenir à jour et rendre accessibles les fiches d'information sur les parcours de formation professionnelle.
- Fournir une base de données autonome sur la formation aux participants au programme du PAGRAO, de la SRAPA et des GPA.
- Créer un passeport de formation des Autochtones pour les participants au programme.

3. Suivi du rendement

- Examiner régulièrement les besoins en formation des entreprises commerciales (dans le cadre de IPCIA, IPCIP et IPCIN) et des organisations autochtones soutenues par le PAGRAO, la SRAPA et les GPA.
- Continuer à suivre et à coordonner les offres de formation et de développement des compétences du MPO et de la GCC.

4. Partenariats et diversification

- a. Déterminer des stratégies, programmes et partenaires fédéraux pour faire progresser les initiatives de formation et de développement des compétences.
- b. Créer des possibilités de mentorat, de stages, d'intégration et d'autres activités de transfert de connaissances.
- c. Créer des possibilités de formation et de développement des compétences autochtones dans le cadre des contrats d'approvisionnement du MPO et de la GCC.

Consultez [la Section 3.0](#) pour de plus amples précisions.

1.2 Lien avec d'autres initiatives nationales

Comme nous l'avons mentionné plus haut, un effort continu doit être fait pour déterminer des collaborations au sein du Ministère et entre les organismes gouvernementaux afin d'optimiser les ressources et de faire progresser les possibilités de formation et de développement des compétences autochtones.

Il existe des possibilités d'échanger les pratiques exemplaires et les ressources au moyen de collaborations nationales. Les initiatives suivantes sont bien alignées sur les investissements dans la formation et le développement des compétences autochtones effectués par les programmes de base du MPO; toutefois, d'autres collaborations peuvent et doivent être déterminées.

Stratégie de l'économie bleue

« Grâce à une stratégie de l'économie bleue, on pourrait... [f]aciliter la création de nouvelles possibilités d'affaires océaniques, y compris l'économie de conservation, afin de diversifier les économies et les possibilités d'emploi des collectivités autochtones vivant sur les côtes des océans Arctique, Atlantique et Pacifique. »

(Document de mobilisation au sujet de la stratégie de l'économie bleue)

Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement du Canada a formulé son plan de transformation économique après la COVID-19 : réduire les écarts socioéconomiques, renforcer la main-d'œuvre, lutter contre les changements climatiques et maintenir la détermination à assurer une croissance économique durable. Ces grands objectifs constituent un programme de résilience visant à « reconstruire en mieux ». Le Ministère élabore actuellement la Stratégie de l'économie bleue, qui servira d'élément clé de ce plan, car elle visera à orienter l'économie océanique du Canada vers un avenir plus durable et à « reconstruire plus bleu ».

Pour développer une économie bleue durable, il faut créer des emplois dans les collectivités côtières tout en veillant à la santé de nos océans. L'investissement dans la formation et le développement des compétences autochtones sera essentiel pour doter les Autochtones des compétences et des connaissances nécessaires pour réussir dans une économie océanique solide et résiliente.

Fonds du patrimoine naturel du Canada

Le Fonds du patrimoine naturel du Canada vise à ralentir le déclin des espèces aquatiques en péril et à favoriser le rétablissement des espèces dans les lieux et les menaces prioritaires. Le programme favorise une collaboration stratégique et durable avec les peuples autochtones et tire parti des capacités, de l'expertise et des ressources par la collaboration et la mobilisation. Le programme réserve chaque année une partie du fonds au renforcement des capacités, à la mobilisation et aux projets dirigés par des Autochtones.

Projet de dialogue sur la politique d'approvisionnement du MPO et de la GCC

Le gouvernement du Canada est l'un des plus gros acheteurs publics de biens et de services au pays et fait des achats d'environ 22 milliards de dollars chaque année pour ses ministères et organismes. Les dépenses d'approvisionnement annuelles moyennes du MPO et de la GCC s'élèvent à près de 900 millions de dollars.

En 2020, l'Institut national des pêches autochtones (INPA) et le Ministère ont lancé le projet de dialogue sur la politique d'approvisionnement du MPO et de la GCC pour comprendre :

- L'état actuel de l'approvisionnement du MPO et de la GCC auprès de fournisseurs autochtones.
- Les occasions actuelles et futures d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones au MPO et à la GCC.
- La capacité, l'expertise et les lacunes des Autochtones en ce qui concerne le processus d'approvisionnement et l'exécution réussie des contrats.
- Les contraintes et possibilités relatives à l'administration et aux politiques.

L'approvisionnement du MPO et de la GCC pourrait contribuer à répondre aux besoins des communautés autochtones en matière de formation et de développement des compétences. Des discussions sont en cours pour élaborer une politique d'approvisionnement autochtone du MPO et de la CCG, qui pourrait inclure des pourcentages pondérés de la valeur des contrats pour renforcer les capacités par la formation et l'emploi des Autochtones. Pour plus de détails sur le projet, [voir le rapport final du dialogue sur la politique d'approvisionnement du MPO et de la GCC](#).

Initiative de partenariat stratégique

L'Initiative de partenariat stratégique (IPS) a été créée en 2010 pour accroître la participation des Autochtones à l'économie en permettant à plusieurs ministères et organismes fédéraux de travailler ensemble, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie et les communautés autochtones, afin de combler les lacunes que les programmes existants n'ont pu combler.

L'IPS se concentre sur les possibilités complexes et axées sur le marché dans les secteurs clés de l'économie, y compris les secteurs d'exploitation des ressources. L'Initiative de diversification des pêches commerciales de l'Atlantique a été le premier programme financé par l'IPS. Le MPO a également utilisé ce programme pour approfondir les offres de formation de l'IPCIP et les programmes d'aquaculture.

Plan de protection des océans

Le Plan de protection des océans (PPO) quinquennal d'une valeur de 1,5 milliard de dollars a été lancé en novembre 2016. Il se compose des éléments suivants :

- conservation des écosystèmes;
- protection marine de l'Arctique;
- recherche et sciences marines;
- préparation et intervention en cas de situation d'urgence;
- mobilisation des Canadiens et partenariats avec les peuples autochtones;
- capacité de prévention et d'intervention de la GCC;
- navigation et suivi des navires plus sûrs;
- règlements et opérations de sécurité maritime modernisés.

Les communautés et groupes autochtones participent à la plupart de ces activités, qui comprennent la formation et le développement de compétences en matière d'habitat, de contrôles environnementaux et d'intervention en mer.

2.0 Programmes de base du MPO : Répercussions sur la formation

Le MPO a fait ses preuves en matière de création d'emplois à long terme au niveau communautaire grâce à ses offres permanentes de programmes commerciaux et de programmes techniques de collaboration pour les Autochtones.

Les programmes commerciaux comprennent les initiatives de pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, du Pacifique et du Nord. Les programmes techniques de collaboration comprennent le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques et la Stratégie relative aux pêches autochtones, qui comprend le programme des gardes-pêche autochtones.

L'équipe de développement des entreprises (EDE) fournit une assistance confidentielle en matière de planification d'entreprise et aide à cerner les besoins et les possibilités de formation pour les entreprises de pêche commerciale (EPC) dans les programmes commerciaux. L'équipe de développement des capacités offre des services similaires aux participants au programme de collaboration.

2.1 Programmes commerciaux

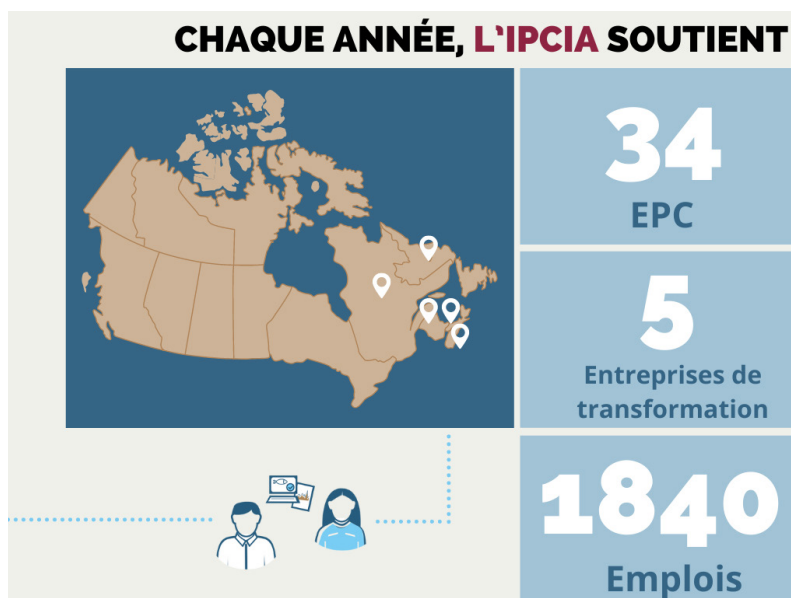
2.1.1 Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique

L'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) a débuté en 2007, pour aider les Premières Nations micmaque et malécite à créer et à exploiter des entreprises de pêche commerciale florissantes, et à se faire entendre plus efficacement dans la cogestion des pêches.

Au fil du temps, ce programme a connu un grand succès. Chaque année, l'IPCIA soutient 34 entreprises de pêche commerciale, cinq entreprises de transformation et 1 840 emplois (dont 350 dans la transformation du poisson et des fruits de mer).

Un volet de ce programme est spécifiquement réservé à la formation des pêcheurs. Les coûts de formation admissibles comprennent les séances en classe et les formations pratiques de développement des compétences, ainsi que les ateliers visant à répondre à des besoins précis en matière de compétences en utilisant une formation pratique à quai (ou sur un site aquacole).

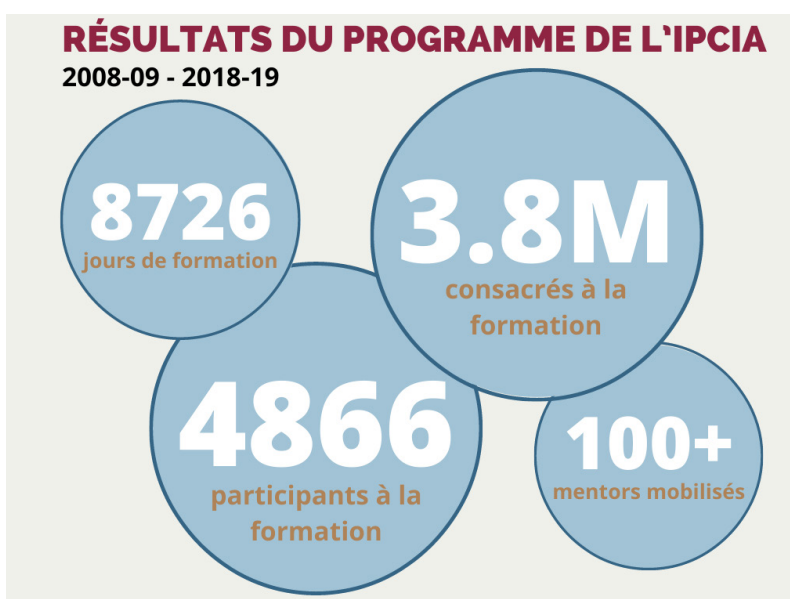
Le mentorat en mer s'adresse principalement aux nouveaux exploitants de bateaux de pêche et aux membres d'équipage qui ont besoin d'une formation pratique en pêche ou l'initiation à une nouvelle méthode de pêche.



Un volet de ce programme est spécifiquement réservé à la formation des pêcheurs. Les coûts de formation admissibles comprennent les séances en classe et les formations pratiques de développement des compétences, ainsi que les ateliers visant à répondre à des besoins précis en matière de compétences en utilisant une formation pratique à quai (ou sur un site aquacole). Le mentorat en mer s'adresse principalement aux nouveaux exploitants de bateaux de pêche et aux membres d'équipage qui ont besoin d'une formation pratique en pêche ou l'initiation à une nouvelle méthode de pêche.

L'IPCIA dispose d'un coordonnateur consultatif de la formation, qui aide les entreprises à élaborer ou à mettre à jour leurs plans de formation et à demander des fonds pour la formation des pêcheurs. Le coordonnateur examine également toutes les propositions de formation et les fournisseurs de formation pour s'assurer que les méthodologies de formation sont conformes aux normes de l'industrie, offrent le meilleur rapport qualité-prix et cadrent avec le plan de formation de l'entreprise. En outre, les mentors proposés pour effectuer le mentorat en mer sont examinés pour garantir que les normes de sécurité sont respectées et que les mentorats correspondent aux autres objectifs et résultats du programme.

Entre 2008-2009 et 2018-2019, le programme de l'IPCIA comptait 4 866 stagiaires, dont 4 558 ont terminé la formation avec succès. Le coût total de la formation s'est élevé à 3,8 millions de dollars, dont 82 % proviennent du programme et 18 % des entreprises. Le nombre de jours de formation s'est élevé à 8 726 : 5 238 en classe et 3 488 en mer. Plus de 100 mentors ont été mobilisés.



En 2010, l'équipe de développement des entreprises de l'IPCIA et le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse ont collaboré à l'élaboration de programmes de formation en gestion pour les gestionnaires d'entreprises de pêche commerciale. Les cours de formation abordent les sujets suivants :

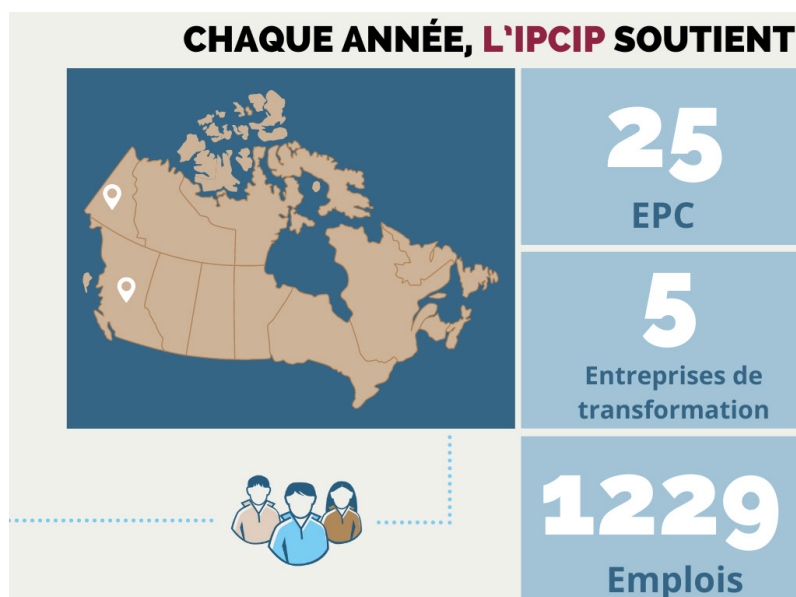
- la prise de décisions éclairées en utilisant un système de gestion des pêches;
- une introduction à la gestion financière à l'intention des gestionnaires des pêches;
- la gestion opérationnelle des pêches;
- la planification stratégique des activités;
- la gestion de projets à l'intention des gestionnaires des pêches;
- la gestion des ressources humaines.

2.1.2 Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique

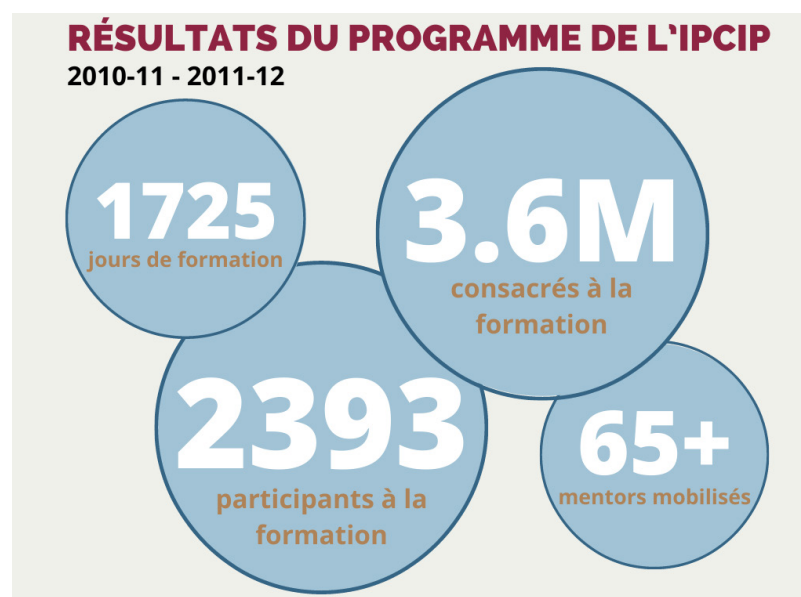
L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) a été lancée en 2007 dans le but de stimuler et de diversifier la participation des Premières Nations à la pêche commerciale en Colombie-Britannique en aidant les communautés à créer des entreprises de pêches durables et à participer aux processus décisionnels en matière de gestion des pêches. Le programme repose sur les travaux de réforme des pêches entrepris par Pêches et Océans Canada en 2004 en réponse aux recommandations qu'a formulées le Groupe de travail conjoint sur les pêches après la conclusion de traités. Il a également tiré parti d'autres investissements du Ministère dans les programmes économiques dans les années 1990.

Chaque année, l'IPCIP soutient 25 entreprises de pêche commerciale, cinq entreprises de transformation et 1 229 emplois (dont 974 travailleurs autochtones et 147 dans le secteur de la transformation).

Bien que similaire au programme de l'Atlantique, l'IPCIP a eu différents modèles de formation depuis son lancement. Le financement de la formation des pêcheurs est disponible pour les chômeurs ou les personnes sous-employées dans le cadre du soutien au renforcement des capacités, mais il n'y a pas de volet propre à la demande de formation des pêcheurs. Le programme collabore également avec FishSafe BC pour offrir des cours de formation de base sur la sécurité, qui sont reconnus par Transports Canada et WorkSafeBC, tels que Safest Catch, le programme d'éducation sur la stabilité et la formation individuelle à bord d'un navire avec le capitaine et l'équipage.



Entre 2010-2011 et 2011-2012, le programme de l'IPCIP a accueilli 2 393 stagiaires, dont 2 224 ont terminé leur formation avec succès, pour un coût total de 3,6 millions de dollars. Le nombre de jours de formation s'est élevé à 1 725 : 1 048 en classe et 677 en mer. Plus de 65 mentors ont été mobilisés.



Une formation supplémentaire à la gestion des entreprises de pêche, basée sur le modèle élaboré dans le programme de l'Atlantique, est devenue disponible dans le Pacifique en 2017. Entre cette année et 2018-2019, 80 personnes ont suivi un ou plusieurs des cinq cours de cette trousse pour un coût total de 254 000 \$. Quarante-sept de ces personnes étaient autochtones.

2.1.3 Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord (IPCIN) n'a commencé qu'en 2019-2020. Le programme s'est appuyé sur le succès des programmes de l'IPCIA et de l'IPCIP pour soutenir le développement d'entreprises de pêche commerciale et d'opérations aquacoles appartenant à des Autochtones. Il sert les communautés du Nord, ainsi que les groupes autochtones situés ailleurs qui ne sont pas admissibles à l'IPCIA ou à l'IPCIP.

En tant que programme nouvellement établi, l'IPCIN se concentre sur le développement communautaire et le renforcement des capacités. La sécurité alimentaire fait l'objet d'une attention particulière au sein des communautés participantes situées au nord du 60e parallèle. Le programme est actuellement en discussion pour établir des partenariats qui soutiendront la formation et le développement des compétences. Il comporte également un volet aquacole pour toutes les communautés autochtones situées dans les provinces intérieures qui ne sont pas des participants admissibles à l'IPCIA ou à l'IPCIP. La formation est une dépense de financement admissible de ce programme.

En 2019-2020, 1,1 % du financement total du programme (12 832 \$) a été utilisé pour la formation des pêcheurs. Ce coût devrait augmenter au fur et à mesure que le programme soutient davantage de participants.

2.2 Programmes techniques de collaboration

2.2.1 Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

Le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) aide les groupes autochtones à créer, à développer et à maintenir des agences capables de fournir des services techniques liés à la pêche, à l'habitat, aux sciences et aux océans le long d'un bassin versant. Il aide également les groupes à soutenir leurs communautés membres afin qu'elles puissent participer aux processus de consultation et de cogestion relatifs aux ressources, ainsi qu'à d'autres forums de prise de décision concernant les ressources aquatiques et le milieu océanique.

Le PAGRAO est unique parmi les programmes autochtones du gouvernement fédéral, car il fournit un financement de base relativement sûr pour des activités scientifiques et techniques non fondées sur des traités. Il est également axé sur le renforcement des capacités scientifiques, techniques et consultatives autochtones nécessaires à la gestion des ressources.

Il y a actuellement 31 agences du PAGRAO : 15 en Colombie-Britannique, 11 dans le Canada atlantique et le sud du Québec, trois dans les Territoires du Nord-Ouest, et deux groupes nationaux. Les agences emploient à la fois des Autochtones et des non-Autochtones, pour un total d'environ 215 emplois.

Au cours de 2015-2016 et 2019-2020, une moyenne de 1,4 % du financement total du programme a été consacrée à la formation et au développement des compétences, pour un coût total de 1,1 million de dollars. Toutefois, ce montant est sujet à interprétation, car les activités de formation ne sont pas saisies uniformément dans les ententes de contribution connexes, dans les rapports annuels ou dans le Système d'information de Programmes et gouvernance autochtones (SIPGA) du Ministère. Par exemple, les activités de renforcement des capacités comprennent la « participation à des réunions pour accroître la capacité à prendre des décisions éclairées » et certains éléments de formation peuvent être copiés d'une année sur l'autre avec d'autres activités.

Il n'y a pas de coordonnateur de la formation pour le PAGRAO, et ses agences ne sont pas tenues d'avoir un plan de formation pour participer au programme. Plusieurs agences ont des plans de formation, et toutes ont offert une formation à leur personnel en utilisant les fonds du programme. Notre analyse de l'information disponible sur le PAGRAO a révélé que les possibilités de formation, de mentorat et de développement des compétences financées par le PAGRAO étaient très variées : de la formation sur le système d'information géographique (SIG) et la pêche électrique aux compétences de supervision et à la littératie du travail. En outre, le Fonds d'innovation et de

collaboration a récemment été lancé pour soutenir davantage le développement des capacités à long terme et en cours dans le réseau du PAGRAO.



2.2.2 Programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones

La Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) aide les communautés autochtones participantes à renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent prendre part de manière significative à la gestion des pêches. Cela comprend la capacité technique d'entreprendre des évaluations scientifiques des stocks et des activités de gestion des pêches sur le terrain, de surveiller les prises et les activités de pêche, et de faire appliquer les règles en place pour la pêche.

Le programme de la SRAPA soutient environ 75 emplois à temps plein et environ 1 325 emplois saisonniers chaque année. Les emplois à temps plein sont principalement des postes de gestionnaires des pêches communautaires, tandis que les emplois saisonniers sont généralement orientés vers des postes tels que les techniciens, les surveillants des prises et les gardes-pêche.

Au cours de l'exercice 2020-2021, 133 ententes liées à la SRAPA ont été signées avec des collectivités de tout le pays : 85 dans la région du Pacifique, 3 dans l'Arctique, 10 dans la région du Québec, 31 dans la région de l'Atlantique et 4 à Terre-Neuve-et-Labrador.

Durant 2015-2016 et 2019-2020, environ 1,3 % du financement total du programme de la SRAPA a été consacré à la formation – ce qui équivaut à plus de 960 000 \$. Ce total comprend la formation des gardes-pêche désignés, décrite dans la section suivante; toutefois, ce montant est sujet à interprétation, car les activités liées à la formation ne sont pas saisies de manière précise ou uniforme dans les ententes de contribution, les rapports annuels ou le SIPGA. Souvent, seul le nom du programme de pêche ou de garde-pêche de la communauté est indiqué avec le montant du financement de la formation. Il y a également quelques références à des personnes non autochtones qui reçoivent une formation.

Il n'y a pas de coordonnateur de la formation pour le programme de la SRAPA, et aucun plan de formation n'est exigé de la part des communautés participant au programme. Néanmoins, de nombreuses Premières Nations disposent d'un plan communautaire global, qui comprend des plans de ressources humaines et de

formation. Comme dans le cas du PAGRAO, notre analyse de l'information disponible dans le SIGPA a révélé que diverses possibilités de formation, de mentorat et de développement des compétences étaient financées par la SRAPA, allant du secourisme en milieu sauvage et du sauvetage en eaux vives à l'échantillonnage et à l'étude des stocks de poissons.

2.2.3 Programme des gardes-pêche autochtones

Le programme des gardes-pêche autochtones (GPA) aide les communautés autochtones à développer les capacités

techniques nécessaires à la gestion de leurs pêches en engageant un ou plusieurs gardes-pêche pour effectuer une partie ou la totalité des tâches suivantes du programme des GPA :

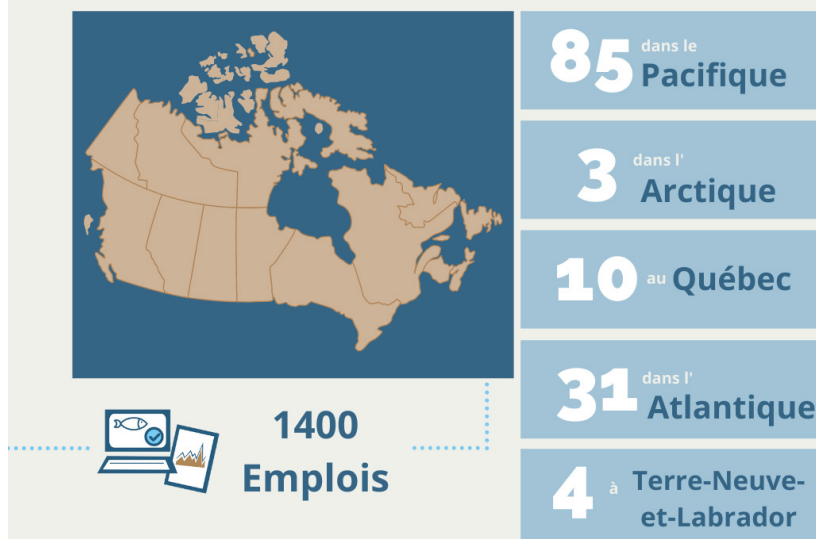
- Surveillance des activités de pêche et des prises communautaires
- Application des règles s'appliquant à la pêche énoncées dans le permis communautaire et la Loi sur les pêches
- Collecte de données relatives aux pêches, à l'habitat ou aux ressources aquatiques
- Réalisation d'activités sur le terrain, comme l'évaluation des stocks et la gestion de l'habitat
- Mise en œuvre d'activités pédagogiques et de mobilisation communautaire

Selon la Politique sur la gestion des pêches autochtones (1993), le MPO est chargé de fournir une formation régulière et cohérente aux gardes-pêche, notamment sur la façon dont leurs fonctions sont liées aux lois sur les pêches et l'habitat, sur la façon de recueillir et de présenter des preuves relatives à une infraction et sur la façon d'employer des tactiques/techniques – y compris de défense – lorsqu'ils sont confrontés à des situations difficiles ou à des conflits. Cependant, le MPO n'a pas toujours fourni cette formation.

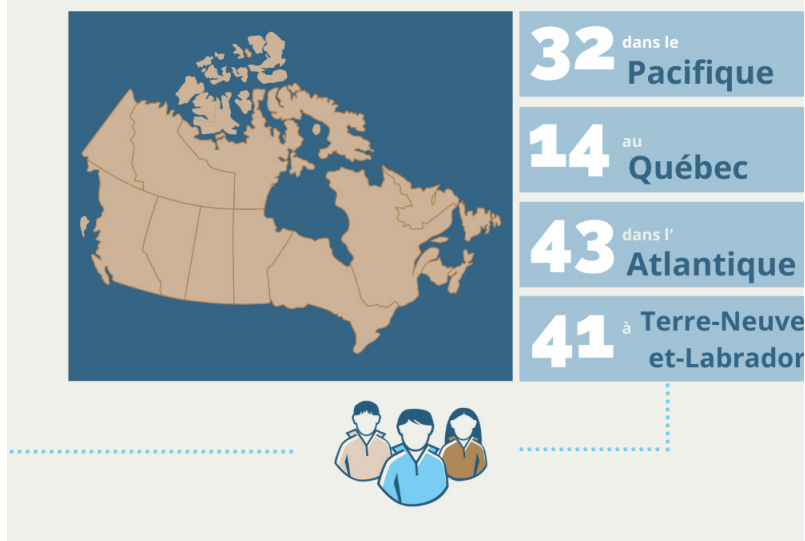
Au cours de l'examen des programmes autochtones, nous avons également constaté que les processus de formation des gardes-

pêche sur la façon de surveiller les prises ou d'effectuer des activités techniques sur le terrain ne sont pas clairs. Nous avons donc recommandé au MPO d'adopter un programme de formation uniforme à l'échelle nationale pour les gardes-pêche et d'établir un groupe de travail mixte autochtone-ministériel pour en superviser l'élaboration. L'élaboration du programme de formation est en cours depuis septembre 2019.

EN 2020-2021, 133 ENTENTES LIÉES À LA SRAPA ONT ÉTÉ SIGNÉES



EN 2021, IL Y A 130 GARDES-PÊCHE



3.0 Recommandations du projet de FDCA et mise en œuvre

Le projet de FDCA a fait participer le Ministère, les conseillers de l'équipe de développement des entreprises, les directeurs des agences du PAGRAO et les groupes et communautés autochtones à des conversations et à des séances facilitées pour discuter des investissements et des pratiques exemplaires en matière de formation et de développement des compétences.

Les résultats de la mobilisation et de la recherche ont été analysés, et les lacunes suivantes ont été relevées dans les programmes de base du MPO :

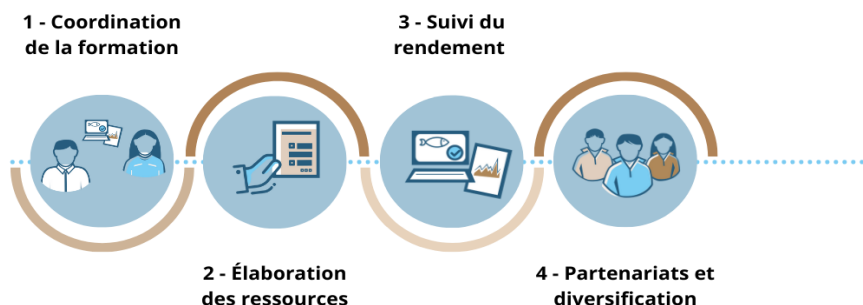
1. La coordination de la formation doit être disponible dans tous les programmes de base.
2. Des plans de formation doivent être exigés des communautés et des organisations participant aux programmes techniques de collaboration (PAGRAO, SRAPA et GPA).
3. Une formation propre à l'aquaculture doit être élaborée au-dessus des postes de techniciens et d'opérateurs.
4. Des programmes organisés de mentorat et de transfert de connaissances doivent être proposés dans le cadre des programmes techniques de collaboration.
5. Un programme de formation normalisé pour la formation en gestion et la formation des gardes-pêche est requis dans les programmes techniques de collaboration.
6. Des stratégies novatrices de transition sont nécessaires pour permettre aux techniciens d'accéder à une formation et à une éducation avancées.
7. Des stratégies sont nécessaires pour inciter les jeunes à s'intéresser aux carrières dans le secteur de la pêche et des océans.
8. Des stratégies et des ressources sont nécessaires pour aligner les parcours d'éducation et d'avancement pour les sciences, les activités techniques « sur le terrain » et les carrières de gestion.

Certaines de ces lacunes ont été comblées par des communautés et des groupes autochtones utilisant leurs propres sources de revenus, ainsi que par des partenariats avec le milieu universitaire, l'industrie et d'autres. Cependant, il est essentiel d'investir davantage dans la formation et le développement des compétences pour assurer le succès continu des programmes de base du MPO et le développement continu des capacités dans les communautés et les organisations autochtones.

Les recommandations du projet de FDCA ont été élaborées à l'intention du Ministère, des participants au programme, des communautés autochtones et des partenaires fédéraux afin de soutenir l'élaboration d'outils et de pratiques cohérents, ainsi que de tirer parti d'initiatives complémentaires pour optimiser les

ressources et faire progresser les possibilités. Compte tenu des objectifs ci-dessus, les recommandations du projet de FDCA ont été organisées en quatre thèmes : (1) la coordination de la formation, (2) l'élaboration des ressources, (3) le suivi du rendement et (4) les partenariats et la diversification.

Thèmes des recommandations du projet de FDCA



1 - Coordination de la formation

La coordination et la planification de la formation sont nécessaires pour accroître l'efficacité et élaborer des ressources et des pratiques cohérentes à l'échelle nationale dans les principaux programmes autochtones du MPO. Les recommandations suivantes ont été élaborées afin de mettre en place une équipe de coordination et de conseil en matière de formation, chargée de cerner les besoins en formation continue, de soutenir l'avancement professionnel et de collaborer avec les partenaires pour faire progresser les initiatives de formation et de développement des compétences autochtones.

1a. Mettre en place des coordonnateurs de la formation du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), de la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) et du programme des gardes-pêche autochtones (GPA)

Les programmes commerciaux autochtones du MPO ont des coordonnateurs de la formation, qui aident les entreprises de pêche et les opérations aquacoles à planifier leurs besoins en formation, à trouver des formateurs et des programmes de formation locaux et rentables, et à suivre les dépenses de formation et d'autres statistiques clés. Les programmes techniques de collaboration du Ministère doivent disposer d'experts similaires pour aider les groupes et les communautés du PAGRAO qui participent au programme de la SRAPA, y compris le volet du programme des gardes-pêche autochtones. programs should have similar experts to help AAROM groups and communities that participate in the AFS program, including the Aboriginal Fishery Guardian program component.

1b. Désigner un organisme autochtone externe pour coordonner la formation au niveau national

Un organisme autochtone national et externe doit être chargé de suivre, de coordonner et d'organiser la formation afin de relier les communautés et les groupes autochtones à d'autres activités de formation et de développement des compétences fédérales, provinciales, territoriales, non gouvernementales et industrielles.

Cet organisme serait tenu d'échanger de l'information avec :

- les coordonnateurs de formation de l'équipe de développement des entreprises afin qu'ils puissent plus facilement organiser la formation pour les entreprises de pêche commerciale et les opérations aquacoles (et mettre fin aux inefficacités qui résultent du fait que les conseillers individuels essaient d'établir ces liens par eux-mêmes);
- les coordonnateurs de la formation du PAGRAO, de la SRAPA et des GPA nouvellement créés, chargés de fournir divers services consultatifs liés à la formation aux agences du PAGRAO, aux agences de gestion des ressources des communautés participant au programme de la SRAPA et aux gardes-pêche désignés.

2 - Élaboration des ressources

Des ressources sont nécessaires pour accroître la capacité et soutenir l'avancement professionnel dans l'ensemble des programmes de base autochtones du MPO. Les recommandations suivantes ont été élaborées afin d'établir une formation et des ressources normalisées pour les participants aux programmes commerciaux et de collaboration.

2a. Établir des modules de formation à la gestion pour les agences du PAGRAO et la SRAPA

Une formation normalisée pour les directeurs exécutifs du PAGRAO et les gestionnaires des pêches de la SRAPA sera établie en utilisant les modules de formation à la gestion des entreprises de pêche comme guide et en se basant sur les résultats de la mobilisation de ce projet. Les modules de formation doivent inclure l'administration et la gestion de projets, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gestion du cycle de vie, la sécurité, les communications, la rédaction de propositions et la législation.

Cette formation doit être offerte aux directeurs exécutifs autochtones et aux gestionnaires des pêches de la SRAPA, ce qui aiderait le Ministère à mettre en œuvre une autre recommandation de l'examen des programmes autochtones. Les communautés ou organisations autochtones qui engagent des directeurs exécutifs non autochtones doivent être encouragées à appliquer les mêmes exigences de formation. the same training requirements.

2b. Continuer à travailler avec les instituts de formation en aquaculture pour élaborer des programmes de formation normalisés

La majorité de la formation en aquaculture a été réalisée au moyen du mentorat. Une formation officialisée en aquaculture doit être élaborée pour soutenir les exploitants qui sont intéressés par un avancement professionnel.

Cette tâche s'appuiera sur le programme de formation sur les fondements de l'aquaculture élaboré par le Collège Fleming, en collaboration avec l'équipe de développement des entreprises de l'IPCIN, qui comprendra un module « en classe » en ligne, un module en éclosion ou laboratoire et un module d'apprentissage par l'expérience « coopératif » sur place. Le programme de formation doit être proposé aux participants de l'IPCIA et de l'IPCIP.

2c. Continuer à travailler avec Conservation et Protection pour élaborer une formation et un programme de formation normalisés pour les GPA

Lors de l'examen des programmes autochtones, nous avons remarqué que la manière dont les gardes-pêche sont formés pour surveiller les prises ou pour effectuer des activités techniques « sur le terrain » était moins claire. Nous avons donc recommandé que le MPO poursuive son travail avec Conservation et Protection pour élaborer un programme de formation sur le terrain cohérent à l'échelle nationale pour les gardes-pêche. Un groupe de travail conjoint autochtone-ministériel devrait être créé pour en superviser l'élaboration.

2d. Tenir à jour et rendre accessibles les fiches d'information sur les parcours de formation professionnelle

Le projet de FDCA a produit 16 fiches d'information sur les parcours de formation professionnelle et a relevé 10 autres carrières susceptibles d'intéresser les communautés et groupes autochtones. Chaque fiche d'information a mis en évidence les exigences en matière de formation, depuis le secourisme et la sécurité sur le lieu de travail jusqu'aux connaissances et compétences aux niveaux d'expertise. Toute activité de transfert de connaissances a également été notée, et les cours offerts par les instituts de formation et d'éducation canadiens ont ensuite été répertoriés, ainsi que les certificats, les programmes de diplôme ou les options d'éducation avancée. Les renseignements recueillis relatifs aux fiches d'information sur les parcours de formation professionnelle seront publiés en tant que ressource distincte sur le site Web de l'INPA.

Les fiches d'information sur les parcours de formation professionnelle doivent être tenues à jour et accessibles. Ces fiches d'information auront de multiples usages pour les employeurs autochtones lors des processus de recrutement, pour les institutions de formation lors de l'élaboration des programmes de formation et pour l'entité autochtone nationale établie pour coordonner la formation pour les programmes autochtones du MPO. Les fiches d'information devront être mises à jour pour intégrer les nouveaux cours et programmes de formation, comme les modules de formation en ligne sur la Loi sur l'évaluation d'impact, et pour tenir compte des commentaires des conseillers de l'équipe de développement des entreprises/capacités, du personnel du PAGRAO et des responsables du MPO et de la GCC. Les dix autres fiches d'information de carrière relevées doivent également être remplies au fil du temps par l'organisme autochtone externe recommandé, chargé d'organiser la formation.

2e. Fournir une base de données autonome sur la formation aux participants au programme du PAGRAO, de la SRAPA et des GPA

La mise en place d'une option de base de données autonome sur la formation pour les participants du PAGRAO, de la SRAPA et des GPA serait une ressource utile pour la gestion, le suivi et la production de rapports. Cette recommandation est conforme à l'approche du système de gestion des pêches adoptée par le MPO pour ses programmes commerciaux destinés aux Autochtones.

Une base de données sur la formation aiderait les coordonnateurs et les gestionnaires à organiser la mise en œuvre de leurs plans de formation, y compris les noms des cours de formation, les institutions, les coûts, les renouvellements et l'information sur la certification de chaque employé, ainsi que les mentorats, les stages et autres activités de transfert de connaissances.

Une base de données peut également permettre de générer des rapports sur mesure pour les groupes et les communautés afin de fournir de l'information sur les cours de formation suivis par le personnel chaque année, y compris les coûts, à ses dirigeants et à ses bailleurs de fonds. Les rapports ne doivent pas nécessairement contenir des renseignements personnels sur les employés; ils peuvent plutôt produire un compte rendu générique global des statistiques de formation.

Le MPO doit mettre à l'essai jusqu'à trois des dix options de base de données étudiées dans le cadre du projet de FDCA afin de s'assurer de choisir le meilleur outil pour les communautés et le Ministère. Les critères doivent inclure les coûts globaux ou permanents, la facilité d'utilisation et la qualité des rapports générés. La base de données pourrait être mise à l'essai par l'équipe de coordination et de conseil sur la formation.

2f. Créer un passeport de formation des Autochtones pour les participants au programme.

Dans les secteurs de la pêche, des océans et de la sécurité maritime, les formations suivies, le temps passé en mer, le nombre d'heures consacrées à certaines tâches et d'autres expériences de développement des compétences doivent être consignés dans un journal. Un passeport de formation autochtone doit être élaboré pour soutenir le suivi des accréditations et l'avancement professionnel des participants au programme. Le passeport doit pouvoir être facilement intégré dans les systèmes de base de données autonomes des programmes commerciaux et de collaboration.

3 - Suivi du rendement

Grâce aux nouveaux outils et ressources de suivi, le Ministère, les communautés et les groupes autochtones peuvent plus facilement déterminer et saisir les occasions de formation et de développement des compétences qui continueront à renforcer les capacités et les carrières des Autochtones. Il est essentiel pour le Ministère de suivre et de contrôler correctement les progrès réalisés en matière de formation et de développement des compétences autochtones dans le cadre des programmes, et de veiller à ce qu'un système soit mis en place pour examiner et répondre aux nouveaux besoins des communautés.

3a. Examiner régulièrement les besoins en formation des entreprises commerciales (dans IPCIA, IPCIP et IPCIN) et des organisations autochtones soutenues par le PAGRAO, la SRAPA et les GPA

D'après nos activités de mobilisation, le MPO a noté l'importance de tenir une réunion régulière avec les conseillers de l'équipe de développement des entreprises pour garantir que les besoins de formation anticipés sont connus. Un exercice similaire doit avoir lieu pour cerner les besoins en formation des participants au programme du PAGRAO, de la SRAPA et des GPA. La fréquence des réunions de formation et la méthode de présentation des besoins cernés doivent être cohérentes et dirigées par les coordonnateurs de la formation.

3b. Continuer à suivre et à coordonner les offres de formation et de développement des compétences du MPO et de la GCC

Le MPO et la GCC doivent coordonner leurs offres de formation, ce qui nécessitera une collaboration à l'échelle du Ministère. Ce projet a passé plusieurs mois à rechercher les différentes offres de formation et de développement des compétences pour les communautés et groupes autochtones. Cette activité doit être maintenue pour garantir :

- que le MPO et la GCC peuvent suivre correctement le nombre de personnes formées par leurs programmes et initiatives et mesurer les progrès, comme l'exige leur stratégie de réconciliation;
- que les groupes et communautés autochtones peuvent être reliés à des possibilités de formation et de développement des compétences afin de continuer à renforcer leurs capacités et les occasions d'avancement professionnel des membres et des citoyens.

Une plateforme en ligne accessible doit être élaborée pour héberger l'information sur les programmes du MPO et de la GCC, et mettre en évidence les fiches d'information sur les carrières et la formation et les autres possibilités de formation et de développement des compétences à l'échelle fédérale.

4 – Partenariats et diversification

Un effort continu doit être fait pour déterminer les collaborations et les possibilités de diversification au sein du Ministère, et entre les organismes gouvernementaux, afin d'optimiser les ressources et de faire progresser les possibilités de formation et de développement des compétences autochtones. Les recommandations suivantes mettent en évidence les pratiques exemplaires, les ressources, les mentorats, les possibilités de transfert de connaissances et la diversification au moyen des activités d'approvisionnement, qui doivent être exploités pour faire progresser la formation et le développement des compétences autochtones.

4a. Déterminer des stratégies, programmes et partenaires fédéraux pour faire progresser les initiatives de formation et de développement des compétences

Un effort délibéré et continu doit être fait pour déterminer, suivre et promouvoir les stratégies, programmes et partenaires fédéraux qui peuvent soutenir la formation et le développement des compétences autochtones dans le secteur des pêches et des écosystèmes aquatiques.

Actuellement, on trouve des possibilités de formation et de développement des compétences dans le programme de formation maritime du Plan de protection des océans, dans la nouvelle Stratégie de l'économie bleue et dans l'Initiative de partenariat stratégique. Il convient d'approfondir les partenariats avec les organisations de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (FCEA), EDSC, le Comité de coordination de la recherche au Canada, le Centre autochtone sur les effets cumulatifs, Students on Ice et SmartICE. Des relations doivent également être développées avec les organisations de FCEA situées le long des côtes et dans les zones intérieures où existent des possibilités d'emploi pertinentes sur le marché du travail.

4b. Créer des possibilités de mentorat, de stages, d'intégration et d'autres activités de transfert de connaissances

Il convient d'explorer les possibilités de mentorat, de stage et de transfert de connaissances adaptées à chaque côte et à chaque communauté afin de former la prochaine génération de dirigeants du secteur de la pêche et des océans et de préparer la relève. Les programmes qui pourraient faire l'objet d'une enquête comprennent le programme Emplois d'été Canada et le programme Connexion compétences des Premières Nations et des Inuits.

L'INPA, l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chief Secretariat, le First Nations Fisheries Council et toutes les autres agences du PAGRAO, les entreprises de pêche commerciale et les opérations aquacoles doivent collaborer pour créer un bassin de stages et d'expériences de travail pour les jeunes Autochtones. Le MPO doit également déterminer des stages pour cadres intermédiaires dans les domaines de l'approvisionnement, de l'élaboration de programmes et de la politique stratégique.

4c. Établir des pourcentages de formation et de développement des compétences autochtones dans les contrats d'approvisionnement de grande valeur

Comme nous l'avons appris au cours de notre récent projet de dialogue sur la politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du MPO et de la GCC, le Ministère et l'organisme peuvent inclure un volet de partenariat autochtone dans les contrats complexes et de grande valeur afin de fixer un pourcentage (p. ex. 1 à 3 % de la valeur du contrat) pour aider à soutenir la formation et le développement des compétences autochtones. Nous avons formulé la même recommandation dans le [rapport final du dialogue sur la politique d'approvisionnement du MPO et de la GCC.](#)